

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 13 octobre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène), ALLEMANDI Florence (pouvoir de Mme VAGINAY Sophie), DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre (pouvoir de M. BAGUE Patrice) , PAYOT Jean Michel, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, COLLOMB Stéphane, PELLOUX Jacques, CRAPSKY Bernard représentant M. NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan (parti après la question n°18), NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mmes VAGINAY Sophie, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, MM. BAGUE Patrice et FRELASTRE Jean-Michel.

Délibération n° 2014/123

OBJET : PROJET DE STADE NORDIQUE SUR LE GOLF DU BOIS CHENU / ACQUISITION D'UN ENGIN DE DAMAGE LEGER MULTI USAGES SITES NORDIQUES ET SENTIERS D'ETE / DEMANDE DE SUBVENTION REGION PACA.

VU le projet de création d'un stade de neige sur le golf du Bois Chenu à Barcelonnette dont l'objet est de proposer une vitrine du nordique de proximité.

CONSIDERANT l'intérêt de ce projet pour la filière nordique (promotion des sites de la Haute Ubaye...) et pour les stations (diversification de l'offre ski), à la condition expresse de proposer un « produit nordique » organisé et de qualité.

CONSIDERANT que la commission activités de pleine nature, réunie le 1er octobre 2014, a étudié les éléments de faisabilité et émis un avis favorable à la mise en œuvre de ce projet.

CONSIDÉRANT la nécessité, pour organiser le damage et le fonctionnement de ce stade nordique, de faire l'acquisition d'un engin de damage léger, de type quad avec chenilles, souffleuse à neige et fraise à neige tractée.

CONSIDÉRANT l'opportunité d'optimiser cet engin l'hiver sur les sites nordiques (dénivellement, circuits piétons raquettes...), et l'été pour le fonctionnement du service activités de pleine nature.

Sur proposition de Monsieur Michel Nicolao, Vice-président, en charge des « Activités de pleine Nature »

Le Conseil de Communauté,

Après délibéré,

A la majorité des membres présents (Mme STUPNICKI Josiane, MM. GILLY Lucien, LONGERON Michel, s'étant prononcés contre, Mme PIGNATEL Agnès, MM. FERRON Jean, CRAPSKY Bernard, MILLION-ROUSSEAU Daniel, COLLOMB Stéphane, PELLOUX Jacques s'étant abstenus),

- **DONNE** son accord de principe pour la mise en œuvre dès cet hiver du stade nordique et l'acquisition d'un engin de damage léger.
- **SOLLICITE** de la part de la Région PACA une subvention la plus élevée possible.
- **APPROUVE** le plan de financement de cette opération qui, compte tenu des subventions escomptées, pourrait s'établir comme suit :

DÉPENSES

- Acquisition d'un engin de damage équipé.....30 000,00 € HT

RECETTES

• Subvention PACA.....	9 000,00 €
• Autofinancement CCVU	21 000,00 €
• Total	30 000,00 €

- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette opération.
- **SOLLICITE** du Conseil Régional, compte tenu des contraintes saisonnières, l'autorisation de procéder aux démarches liées à cette opération avant sa décision d'attribution de subvention.
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget principal de la CCVU par Décision Modificative prise lors de cette même séance.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. Jacques MARTIN

